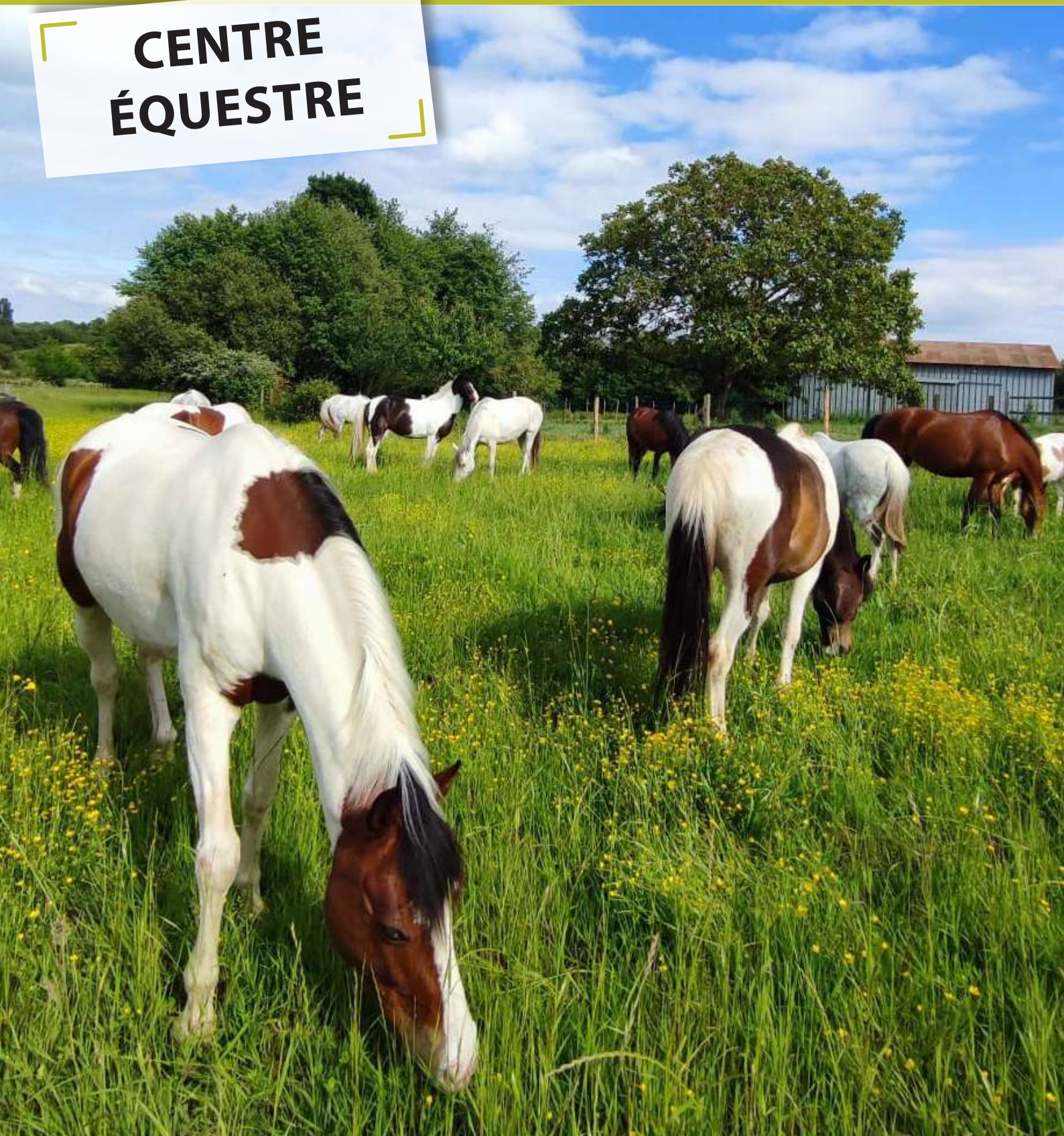


**CENTRE
ÉQUESTRE**



Règlement intérieur du centre équestre

Article 1

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles de bon fonctionnement au sein du Centre Équestre des Établières. Il s'applique à l'ensemble du public présent dans l'établissement pendant les heures d'ouverture et notamment : les cavaliers, les propriétaires, les personnes accompagnatrices, les visiteurs et spectateurs.

Toute personne ayant rempli le dossier d'inscription et étant à jour de sa licence, accepte les clauses du présent règlement intérieur. Les mineurs sont représentés par un détenteur de l'autorité parentale. Un certificat médical d'aptitude aux sports équestres doit être présenté ainsi qu'une autorisation parentale pour avoir accès aux compétitions (feuille ci-jointe).

Article 2 ***Autorité et sécurité***

Le centre équestre des Établières ainsi que toutes ses activités, toutes les installations qu'il exploite et le personnel sont placés sous l'autorité de M. Pillaud Hervé, Président de l'association et représenté par M. Kermarrec Morgan, Responsable du Centre Équestre.

L'ensemble du public présent dans l'établissement doit respecter les consignes de sécurité mises en place par la Direction et le personnel encadrant.

L'enseignant est la seule personne pouvant intervenir lors des reprises. Les parents, clients ou visiteurs ne peuvent en aucun cas intervenir lors des leçons.

Il est interdit de crier, de courir, de jouer au ballon, de jouer dans le foin et plus généralement d'avoir tout comportement risquant d'effrayer les chevaux. L'enseignant est en droit de demander aux personnes troublant la reprise de quitter le lieu d'enseignement.

Il est également interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement. Des espaces fumeurs sont à votre disposition.

Sans l'autorisation préalable de l'enseignant, un cavalier ne peut nourrir ni sortir un équidé.

Les chiens sont autorisés mais doivent être tenus en laisse.

Article 3 **Comportement**

L'ensemble du public présent dans l'établissement et notamment les cavaliers, les propriétaires, les visiteurs sont tenus de faire preuve de courtoisie et de respect aussi bien vis-à-vis des salariés du centre équestre que des autres cavaliers ou visiteurs, ainsi que de respect vis-à-vis des équidés.

Article 4 **Stationnement et circulation**

Seul le déplacement à pied est autorisé dans l'enceinte de l'établissement. Aucun véhicule ne peut circuler dans les écuries sauf véhicules des professionnels équins.

Les véhicules doivent stationner sur les aires prévues à cet effet en veillant à laisser le libre passage aux véhicules de sécurité de secours. En aucun cas l'établissement équestre ne sera responsable du vol ou dégradations des véhicules stationnés.

Article 5 **Tenue du cavalier**

Une tenue vestimentaire correcte et adaptée à la pratique de l'équitation est de rigueur au sein de l'établissement. Cette tenue doit être conforme aux usages traditionnels de l'équitation.

Le port du casque 3 points est obligatoire pour tous les cavaliers et en toutes circonstances. Le modèle doit être de la **norme européenne EN 1384**. L'établissement décline toute responsabilité en cas de non-respect de cette obligation.

Le port d'un protège-dos est fortement conseillé.

Article 6 **Utilisation des installations, des équidés et règles de sécurité**

Il est interdit aux personnes autres que les salariés, les cavaliers allant monter en reprises ou les personnes spécialement autorisées, de pénétrer dans les boxes et/ou de prendre un cheval ou un poney.

Il est demandé à chaque cavalier de veiller à la propreté des installations, notamment en ramassant systématiquement les crottins ou déchets après curage des pieds de leur cheval ou de leur poney devant les boxes, à la douche, dans les allées ou tout autre lieu.

Le cavalier doit prendre également soin du matériel et de la monture qui lui sont confiés. Les soins aux chevaux/poneys doivent être faits avant et après les cours. L'enseignant est en droit de refuser l'accès à la reprise à un cheval/poney non pansé.

Chaque équidé a un équipement attribué. Il doit être remis à sa place propre et nettoyé. Tout cavalier est responsable du matériel prêté. Le matériel personnel laissé par un cavalier sur place, est placé sous la responsabilité de ce dernier, en cas de dégradations et/ou de vol.

À chaque utilisation de la carrière ou du manège, le matériel doit être rangé à sa place.

Le matériel mis à disposition du public et des cavaliers doit être respecté. Des poubelles sont mises à disposition des utilisateurs du centre équestre, le club house ainsi que les toilettes doivent rester propres.

Il est demandé à chaque cavalier voulant rentrer dans une aire d'évolution de demander l'autorisation à l'enseignant présent. Si l'aire d'évolution est utilisée par un autre cavalier sans surveillance d'un enseignant, lui signaler votre entrée et faire en sorte de ne pas déranger le travail effectué et de respecter les règles et les distances de sécurité.

Article 7

Les cavaliers mineurs sont sous la responsabilité du centre équestre uniquement pendant le temps des activités équestres encadrées et pendant le temps de préparation de l'équidé et le retour à l'écurie soit 20 minutes avant et après l'activité.

En dehors de ces temps, les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou de leur tuteur légal. Le centre équestre décline toute responsabilité en cas d'accident.

Article 8 ***Assurance/responsabilité***

Tout accident survenu lors de l'utilisation des installations et du matériel du centre équestre, sans la présence d'un enseignant, est aux risques et périls du cavalier et sous son entière responsabilité, tant au point de vue de l'assurance que pour les blessures et/ou dégâts de toute nature qui en résulteraient.

Tous les cavaliers doivent être titulaires de la licence FFE qui les couvre en Responsabilité Civile pour tous les risques inhérents aux actes d'équitation à l'intérieur et à l'extérieur des écuries et leur procure une « garantie individuelle accident », aux conditions affichées.

Aucun cavalier ne peut participer aux activités club s'il n'a pas acquitté sa licence.

Le cavalier et son responsable légal, reconnaissent avoir été informés des risques liés à la pratique de l'équitation pouvant atteindre corporellement : l'équitation étant considéré comme un sport à risque.

Article 9 **Forfaits**

Le choix du créneau horaire se fait en concertation avec l'équipe enseignante et en fonction du niveau du cavalier, dans le but d'organiser des groupes les plus homogènes possible. Nous nous réservons le droit de modifier les plannings en fonction du nombre de cavaliers ainsi qu'en cas de circonstances exceptionnelles.

L'abonnement est nominatif. En cas d'indisponibilité, aucune autre personne que le souscripteur de l'abonnement ne pourra accéder au cours.

Il est demandé aux cavaliers d'être présents 20 minutes avant le cours et 20 minutes après le cours.

Inscriptions : l'inscription est souscrite pour une durée annuelle ou trimestrielle. Les séances sont consécutives à jour et heure fixes. Les séances s'entendent hors vacances scolaires et jours fériés. L'inscription est prise en compte à la réception du dossier complet : fiche d'inscription, règlement licence, règlement du forfait. Le renouvellement du forfait trimestriel n'est pas automatique, il sera effectif à votre réinscription sous réserve de places disponibles.

Récupération : le cavalier absent, pour raison médicale uniquement, au-delà d'un mois pourra rattraper ses cours sur présentation d'un certificat médical en fonction des places vacantes.

Arrêt du forfait : les cavaliers arrêtant leur forfait en cours d'année, pour quelque raison que ce soit ne peuvent prétendre à un remboursement quelconque (sauf en cas d'hospitalisation ou d'inaptitude médicale à la pratique de l'équitation dûment justifiée (certificat médical ou attestation), un remboursement des séances non effectuées ou une exonération de paiement pourra être accordé(e), au prorata de la période concernée, à compter de la deuxième séance d'absence, sous réserve de l'appréciation de l'établissement). Dans ce cas, toute demande devra être adressée par courrier au responsable d'Armonia et au responsable du centre équestre.

Autres prestations : les inscriptions aux animations et aux compétitions doivent être réglées avant d'y avoir participé.

Article 10 **Réclamations**

Toute réclamation motivée et justifiée, concernant le fonctionnement du centre équestre doit être portée à la connaissance du responsable du centre équestre, soit directement à l'oral en prenant un rendez-vous soit par écrit (courrier ou mail).

Articles 11 **Sanctions**

Des sanctions, allant de la mise à pied provisoire jusqu'à l'exclusion sans remboursement, peuvent être prises contre tout cavalier ou visiteur ne respectant pas le présent règlement.

Articles 12 *Protection des données personnelles*

Les informations personnelles recueillies dans le cadre du contrat d'inscription au centre équestre sont enregistrées de façon informatisée par l'association Armonia pour les inscriptions au poney club et par l'association Ecole des Établières pour les inscriptions chevaux et formation équine, responsable de traitement légal, dont le siège social est fixé à LA ROCHE-SUR-YON (85000), Route de Nantes, BP 609 enregistrée en préfecture et ci-après dénommée, l'« Association ».

Ces données sont collectées dans une finalité de gestion administrative et financière pendant toute la durée du contrat et post-contrat plus particulièrement le cas échéant, dans le cadre du suivi d'impayés ou dans le cadre d'enquête de satisfaction.

La base légale du traitement est l'exécution du contrat et le consentement de la personne dont les données personnelles sont collectées.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : les services financiers internes ou services de recouvrement externes le cas échéant, le service administratif et les équipes du centre équestre.

La FFE Fédération Française d'Équitation dans le cadre de la création de votre licence ou de déclarations d'accidents survenus pendant la pratique.

Les données collectées ne feront pas l'objet de transferts hors du territoire de l'Union européenne, ni d'une prise de décision automatisée.

Les données sont conservées pendant la durée du contrat au sein de notre centre équestre. Passé ce délai, une durée de conservation est respectée, d'une durée de 5 ans pour les données administratives et d'une durée de 10 ans pour les éléments comptables. Ces périodes expirées, le Responsable du traitement procédera à la destruction ou au cryptage des données personnelles détenues.

Conformément à la réglementation en vigueur, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de limitation, de portabilité de vos données personnelles.

Pour exercer ces droits vous pouvez contacter votre centre équestre à centre-equestre@etablieres.fr.

Pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre DPO, par voie électronique : dpo@etablieres.fr.

Le centre équestre des Établières est composé d'un responsable, d'un enseignant et d'un palefrenier. Le centre équestre accueille également près de 200 cavaliers et des chevaux de propriétaires.

Le centre équestre des Établières propose :

DES ACTIVITÉS DE LOISIRS

- Stage découverte ou d'initiation
- Cours hebdomadaires de niveau débutant jusqu'au galop 7 et plus

DES ACTIVITÉS DE COMPÉTITION

- Concours à cheval



Le centre équestre sert également **DE SUPPORT PÉDAGOGIQUE** à l'École des Établières

- Option hippologie équitation
- Bac CGEA élevage du cheval
- BAC+2 Responsable de structure équestre et moniteur d'équitation

Centre équestre des Établières

Route de Nantes
85000 La Roche-sur-Yon

centre-equestre@etablieres.fr



DATE D'INSCRIPTION :/...../.....

SOUSCRIPTEUR

Civilité : Mr Mme Date de naissance :/...../.....

Nom du cavalier :

Prénom du cavalier :

N° de licence :

À des fins de bien-être de la cavalerie et de confort des cavaliers, merci de compléter les mensurations suivantes.

Taille : Poids :

Représentant légal :

Profession :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél portable : Tél fixe :

E-mail :

J'accepte de recevoir par mail de la part de l'association les informations, bons plans ou actualités du centre équestre.

Un certificat médical sera demandé lors de l'établissement du dossier pour les cavaliers souhaitant faire du concours.

ACTIVITÉ : Forfait ado/adultes Forfait autre
 Forfait compétition cheval

Qui se déroule le (jour) à (heure)

ACTIVITÉS	10 mois (30 séances + 3 offertes)	Trimestre	Carte 5 séances
Forfait ado/adultes 2014 et avant	792 € (3 x 264 €)*	290 €	152 €
Prélèvement mensuel au 5 du mois	79,20 € /mois ** (engagement annuel, pas de remboursement sauf cas particulier)		

Forfait ado/adultes : 2h d'équitation/semaine	1458 € (3 x 486 €) *
Prélèvement mensuel au 5 du mois	145,80 € / mois **

LICENCE : 29 € (né.e en 2009 et après)

RÈGLEMENT : Espèces Chèque Coupons Chèques Vacances

PAIEMENT : Comptant En trois fois*

Par prélèvement** **Contrat à tacite reconduction** - Date de début du contrat initial / /

Reprise des cours lundi 7 septembre 2026 - Fin des cours le samedi 19 juin 2027

* Retiré le 05/09/2026, le 05/10/2026, et le 05/11/2026.

** Durée de l'abonnement 10 mois, pour septembre : fournir un RIB (Relevé d'Identité Bancaire)

*** 1^{er} trimestre 07/09/2026 au 05/12/2026, 2^e trimestre 07/12/2026 au 20/03/2027, 3^e trimestre 22/03/2027 au 19/06/2027

Cadre réservé au centre équestre

AT ____ AA ____ Carton ____

Badge donné le ____/____/____

DROITS À L'IMAGE

J'autorise l'Association Armonia à utiliser mon image ou celle des mineurs dont je suis le représentant légal dans le but de promouvoir ses activités (photos, vidéos, affiches, réseaux sociaux...) et ce sans aucune indemnité et sans limite de temps. (à retourner avec la fiche d'inscription).

Dans le cas où vous ne souhaiteriez plus que votre image soit utilisée par l'association Armonia vous disposez d'un droit de retrait en envoyant une demande à l'adresse du centre équestre.

ATTESTATION DE LECTURE DU DOCUMENT « RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CENTRE ÉQUESTRE »

Nom du cavalier :

Par la présente, j'atteste avoir reçu un exemplaire du document « règlement intérieur du centre équestre » et l'avoir lu.

Je m'engage à respecter ce règlement intérieur.

Signature du cavalier

*Signature du représentant légal
(Si le cavalier est mineur)*

*À la Roche sur Yon
le/...../.....*

AUTORISATION PARENTALE TRAITEMENT ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Je soussigné(e) Monsieur (ou Madame)
demeurant

et agissant en qualité de **Responsable légal** de mon fils (ou ma fille)
et demeurant à la même adresse (ou une autre si elle est différente)

Je certifie avoir l'autorité parentale sur cet enfant.

1. DÉTENTION DES COORDONNÉES PERSONNELLES

J'autorise le «**CENTRE ÉQUESTRE DES ÉTABLIÈRES**» à détenir mes coordonnées personnelles ainsi que celles de mon enfant, nécessaires pour la bonne pratique de son activité (adresse, téléphone, âge, e-mail, niveau etc...)

2. TRAITEMENT DES DONNÉES

J'ai accès aux données personnelles me concernant.

Je peux demander toutes les données personnelles me concernant au format .txt et ce, à la première demande.

Je peux demander de supprimer toutes mes données personnelles si j'en fais la demande. Sauf si celles-ci sont nécessaires à des fins historiques, statistiques ou de recherche scientifique, pour des raisons de santé publique ou pour l'exercice du droit à la liberté d'expression. Le droit à l'oubli ne s'appliquera pas non plus lorsque la détention des Données à Caractère Personnel sera nécessaire à la conclusion d'un contrat ou lorsque la loi l'exigera.

3. ENVOI D'EMAIL

Le «CENTRE ÉQUESTRE DES ÉTABLIÈRES» peut vous envoyer des e-mails pour vous informer des différentes animations et activités proposées :

- J'autorise le « CENTRE ÉQUESTRE DES ÉTABLIÈRES » à m'envoyer des e-mails
 Je n'autorise PAS le « CENTRE ÉQUESTRE DES ÉTABLIÈRES » à m'envoyer des e-mails

Date :/...../.....

Signature

à LA ROCHE SUR YON

Contrat à tacite reconduction - Date de début du contrat initial :/...../.....